

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03.269

**CORDEE TPE 2008-
2013 : actualisation
des engagements -
reversement du trop-
perçu au
Département de la
Charente**

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bernard DEVAUTOUR à Eric SAVIN, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03.269**

ECONOMIE

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

CORDEE TPE 2008-2013 : ACTUALISATION DES ENGAGEMENTS - REVERSEMENT DU TROP-PERÇU AU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CORDEE TPE, dispositif spécifique d'accompagnement des très petites entreprises, a été mis en place entre 2008 et 2013 pour accompagner les investissements des petites entreprises commerciales, artisanales et de services sur le territoire de GrandAngoulême.

Par délibération n°171 du 29 octobre 2008, le conseil communautaire a approuvé le projet de convention cadre et le règlement mettant en place le dispositif CORDEE TPE sur le territoire de la communauté d'agglomération, signés par l'Etat, la région Poitou-Charentes, le département de la Charente et GrandAngoulême.

Dans le cadre de la convention, chacun des partenaires ci-dessus devait contribuer au maximum à hauteur de 62 500 € par an dans la constitution du fonds sur lequel étaient prélevées les aides aux entreprises. GrandAngoulême assurait le suivi-animation de l'opération et la gestion des fonds qui lui étaient délégués.

Le département de la Charente, conformément à la convention financière avec GrandAngoulême a ainsi versé un total de 223 879,82 € correspondant aux versements et engagements au titre de CORDEE TPE.

Plusieurs dossiers d'entreprises ont cependant dû être désengagés car n'ayant pas réalisé les projets pour lesquels une subvention leur avait été octroyée. Ainsi, sur la ligne correspondant au Département, 216 559,67 € ont été effectivement versés, occasionnant donc un trop perçu de 7 320,15 € en faveur de GrandAngoulême.

Le dispositif CORDEE TPE étant à ce jour terminé, il est prévu de reverser ce trop-perçu au département de la Charente.

Au regard de ces éléments,

Je vous propose :

D'AUTORISER le versement au Département de 7 320,15 € correspondant au trop-perçu dans le cadre du dispositif CORDEE TPE.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - chapitre 204.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 avril 2017	<u>Affiché le :</u> 10 avril 2017